Bulletin d'information

Projet éolien sur les communes de Champniers et La Chapelle Bâton



Excellence environnementale & Energie locale



Notre civilisation fait face à un défi majeur de son histoire : maintenir une Terre habitable pour nos enfants, dans un contexte économique, environnemental et géopolitique tendu!

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019 - 2023.

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous imaginons un projet éolien sur les communes de Champniers et La Chapelle Bâton, en extension du projet de Cerisou à Savigné.

C'est en 2015 que ce projet a été initié par notre société auprès des propriétaires et/ou exploitants de la zone, et des mairies.

La zone d'études présentée en page suivante, est située à cheval sur les communes de Champniers, Savigné, La Chapelle Bâton et Saint Romain.

Des études naturalistes, paysagères et acoustiques sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux du site et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale au sein de la zone. A ce stade, plusieurs variantes d'implantation ont été retenues, et seront présentées lors de l'exposition.

Avec un potentiel de 3 à 4 éoliennes d'environ 4 MW (Mega Watt), le projet éolien de Champniers La Chapelle Bâton fournira de l'électricité propre et totalement renouvelable. Nous comptons sur vos convictions pour réussir localement une véritable transition énergétique.



La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 80 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs le n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.



L'énergie éolienne



L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 22 juin 2020 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 59,7€/MWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales nucléaires EPR).



L'énergie éolienne a couvert 8,8% de la consommation électrique nationale en 2020. (source : RTE)



EXPOSITION

Une exposition ouverte au public est programmée :

Rendez-vous à la mairie de La Chapelle Bâton du mardi 20 octobre 2021 au vendredi 29 octobre 2021 Permanences le 20 et 29 de 16h à 19h.

Ce sera l'occasion de s'informer \ et d'échanger sur le projet! /

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :
Adresse:
Tél / mail :
Vos remarques / questions :

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES anthony.moreau@volkswind.com

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci dessous :

	Je refuse	que	la société	VOLKSWIND	me	communique	des	informations	par	courrier	postal	(
--	-----------	-----	------------	-----------	----	------------	-----	--------------	-----	----------	--------	---

Présentation du projet



💟 La zone d'études

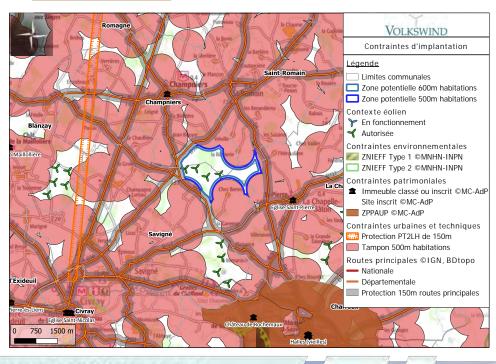
Zone **Favorable** situe développement de l'éolien du SRE (Schéma Régional Eolien) de 2012.

Permet un éloignement à plus de 600 mètres des habitations (réglementation minimale de 500 m).

Présente un bon gisement éolien (vitesse de vent moyenne de 6 à 7m/s à 100m de hauteur).

Est éloignée des zones de protection environnementales (plus de 5km) Natura 2000 et ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et des monuments historiques (plus de 1,4km).

Peut acceuillir 3 à 4 éoliennes en extension d'un projet deja autorisé (4 éoliennes du parc de Cerisou à Savigné) pour une optimisation du potentiel éolien de la zone.



Exemple pour un projet de 3 éoliennes de 4,8 MW chacune, c'est :

07 700

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

133

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 40 en Vienne l'année de la construction. Puis environ 2 emplois ETP sur le département chaque année d'exploitation. Source: Outil TETE (ADEME)

10 200

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)

soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 6 900 voitures neuves Source : INSEE

2 810 000€

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

216 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer un parc éolien qui optimisera le potentiel de production d'électricité renouvelable de la zone, tout en respectant les enjeux du territoire.



Les étapes du projet

Préfaisabilité

- · Analyse des contraintes Information aux mairies du potentiel de la zone

Instruction du projet

Demande d'Autorisation

2022-2024

Construction

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique Maintenance Visite du parc pour le public

2026-2046



Conception du projet

2015-2017

- ·Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique

2047ou +

Démantèlement

- · Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret



- Le bureau d'études Adev Environnement a été missionné en 2020 pour
- Le dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

- Lune fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. Une implantation optimale s'éloignera de ces habitats à enjeux.
- Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère



- Le cabinet d'études Laurent Couasnon travaille depuis Janvier 2020 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :
 - ▶ Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
 - S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.
 - Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet. Des mesures peuvent être préconisées dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique _



- Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures du volume sonore ambiant existant.
- Une fois une implantation et un modèle d'éolienne retenus, il modélise la diffusion acoustique depuis chaque emplacement d'éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe : (+5 dB (décibel) le jour ; +3 dB la nuit).
- Après la construction d'éoliennes, un acousticien réalise de nouvelles mesures (avec et sans le fonctionnement des éoliennes), afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Auquel cas des mesures de bridages sont mises en place. Ce suivi doit être également transmis à l'inspecteur des installations classées pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé Éolienne à 500m Réfrigérateur

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



L'énergie éolienne



Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO2 engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



En France, pour l'éolien terrestre, l'objectif est d'installer 24600 MW d'ici 2023. Au 31 décembre 2020, seuls 17 616 MW ont été installés :

17 616 24 600 MW installés au 31 décembre 2020 (RTE) Objectif pour 2023 en MW

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2020, seuls 1 178 MW ont été installés :

4 500 1 178 MW installés au 31 décembre 2020 (RTE) Objectif pour 2030 en MW



L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)



D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées dernières années ces montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présence de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire!



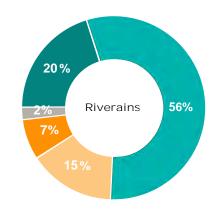
Acceptabilité

Les ³/₄ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en novembre 2020 sur le thème " Quelle image avez-vous des éoliennes ? ".



- Une très bonne image
- ■Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas





Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.parc-eolien-champniers-la-chapelle-baton.com

Vos contacts privilégiés

Estelle MARCHAND

Chef de projets

Lucas CHARRON Chargé d'études

Volkswind France Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES Téléphone: 05.55.48.38.97

anthony.moreau@volkswind.com estelle.marchand@volkswind.com lucas.charron@volkswind.com

Anthony MOREAU